ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 119988

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'orientation scolaire des jeunes. Les jeunes collégiens, lycéens, ou apprentis se trouvent très souvent démunis au moment de choisir leur orientation, choix ayant d'importantes conséquences pour leur avenir professionnel. Malgré les efforts du Gouvernement depuis le rapport de la commission de consultation mise en place en 2009 sur le sujet, il faut constater que les jeunes manquent d'accompagnement devant l'importance des informations disponibles sur l'orientation scolaire et professionnelle. Elle souhaiterait donc connaître plus précisément les efforts mis en oeuvre et les mesures envisagées par le Gouvernement afin de renforcer l'accompagnement des jeunes en matière d'orientation scolaire et professionnelle.

Texte de la réponse

L'orientation est un axe prioritaire de la politique du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Des mesures ont été mises en oeuvre pour accompagner les élèves tout au long de leur scolarité dans leur choix et mieux les y préparer grâce à une meilleure connaissance des métiers et des formations. Le parcours de découverte des métiers et des formations (circulaire n° 2008-092 du 11 juillet 2008) généralisé depuis la rentrée 2009 dans les collèges et les lycées s'adresse à chaque élève de la cinquième à la terminale dans l'élaboration de son projet. La réforme du lycée, en introduisant le tutorat, l'accompagnement personnalisé, les stages de remise à niveau et les stages passerelles, a permis de dégager du temps scolaire pour l'orientation. L'accompagnement personnalisé, intégré à l'horaire scolaire, propose des réponses adaptées aux besoins des élèves à travers plusieurs types d'activités dont l'aide à l'orientation. Le tutorat offre à chaque élève qui le souhaite la possibilité d'être conseillé et guidé par un tuteur dans la construction de son parcours de formation et d'orientation. De nouvelles modalités d'information et d'accompagnement sont également développées pour s'adapter aux évolutions des demandes des usagers. Ainsi, l'ONISEP a mis en place une plate-forme « mon orientation en ligne », service d'aide à l'orientation accessible par téléphone et par Internet qui propose une réponse personnalisée et l'accès à des foires aux questions. Les élèves et leurs familles peuvent ainsi bénéficier d'un accueil personnalisé. Les parcours scolaires sont désormais le fruit d'une réflexion construite et partagée par le jeune, ses parents et les enseignants, à laquelle contribuent les conseillers d'orientation-psychologues (COP) dont les missions ont été redéfinies (décret n° 2011-990 du 23 août 2011) au regard des évolutions de l'orientation et de l'insertion. L'accompagnement du jeune est un axe central de la politique du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, vecteur de la réussite de chaque élève et de la préparation de son insertion.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Josée Roig
Circonscription : Vaucluse (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 119988

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE119988

Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative
Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 10981
Réponse publiée le : 27 décembre 2011, page 13686